

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 26 septembre 2022**

**Délibération n° 2022-1280**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Priest - Villeurbanne

Objet : Plan nature - Soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs - Attribution de subventions à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat - Conventions à signer entre la Métropole de Lyon et l'OPH Est Métropole habitat

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**Rapporteur** : Monsieur Pierre Athanaze

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Valérie Roch

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), Mme Carrier (pouvoir à M. Geourjon), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Corazzol (pouvoir à M. Le Faou), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), M. Girard (pouvoir à M. Quiniou), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier), M. Lungenstrass (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury).

**Conseil du 26 septembre 2022****Délibération n° 2022-1280**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Priest - Villeurbanne

Objet : Plan nature - Soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs - Attribution de subventions à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat - Conventions à signer entre la Métropole de Lyon et l'OPH Est Métropole habitat

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération n° 0P27O9421 - Végétalisation des espaces résidentiels collectifs et Sylv'ACCTES pour un montant de 3 000 000 € fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Contexte**

Par délibération du Conseil n° 2021-0599 du 21 juin 2021, la Métropole de Lyon s'est dotée d'un plan nature ambitieux pour améliorer l'état de la biodiversité, la qualité des écosystèmes naturels et les paysages. L'axe 4 du plan vise à accompagner la végétalisation de l'habitat et des emprises privées. Celui-ci a pu être déployé par délibération du Conseil n° 2021-0856 du 13 décembre 2021 au travers de l'adoption d'un dispositif d'aides financières.

Plus de 70 % des espaces verts (hors terres agricoles ou forêts) relèvent du parc privé. À la différence des espaces résidentiels individuels, les espaces collectifs offrent un potentiel inédit de renaturation sur de grands secteurs urbains et donc du retour de la biodiversité en ville. Aussi, il s'agit de favoriser des plantations et une gestion alternative respectueuse du vivant dans ces espaces résidentiels collectifs.

Les écarts de canopée ou de présence du végétal dans la Métropole sont très importants. Le manque est significatif dans les cœurs de ville tant au centre de la Métropole, Lyon Villeurbanne, que dans les centres bourgs des villes. Vingt-six communes ont des secteurs où le taux de végétalisation est inférieur à la moyenne métropolitaine, elles constitueront un secteur d'intervention prioritaire.

Il s'agit donc d'une politique volontariste de reconquête écologique des milieux résidentiels collectifs urbains et périurbains qui doit, également, permettre de réintroduire la nature et de rafraîchir la ville.

**II - Mise en œuvre**

Pour les projets structurants, le règlement financier précise les dépenses éligibles, les modalités d'attribution des subventions, les engagements du bénéficiaire ainsi que la constitution du dossier de demande de subvention. Une convention sera établie, pour chacun des projets portés par l'OPH Est Métropole habitat, pour formaliser les engagements financiers après délibération d'attribution de subvention.

Pour les projets de plus petite ampleur, sur plusieurs sites, une convention est proposée avec le bailleur social, ayant au moins 100 sujets plantés (arbres et arbustes) sur son espace collectif résidentiel.

### III - Attribution de subventions d'investissement

Un bailleur social a proposé 2 projets structurants pour végétaliser son patrimoine.

L'OPH Est Métropole habitat programme sur cette saison, de planter un espace mellifère et nourricier de 100 arbres et 50 arbustes fruitiers sur la résidence Bel Air à Saint-Priest. La Ville de Saint-Priest est en secteur déficitaire de végétalisation. Le bailleur a programmé 27 300 € HT de travaux de végétalisation. En application du dispositif d'aide à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs en conventionnement au projet, il est proposé d'attribuer une aide à hauteur de 17 528 € au taux de 55 % correspondant au taux de base de plantation de 50 % augmenté de la bonification de 5 % du fait de la programmation de plus de 10 arbustes fruitiers. S'y ajoute la prise en charge de frais de conception et d'accompagnement de la dynamique habitante.

Le bailleur prévoit, également, de planter 190 arbres et 1 042 arbustes sur 4 bâtiments de la Résidence Pranard, située à Villeurbanne, secteur déficitaire en végétalisation. Le bailleur a programmé 419 515 € HT de travaux de végétalisation. En application du dispositif d'aide à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs en conventionnement au projet et avec un taux de 50 %, l'aide de 209 758 € est ramenée au montant plafond de 100 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions d'investissement d'un montant total de 117 528 € répartis comme suit :

- 17 528 € au profit de l'OPH Est Métropole habitat, au titre de la saison de plantations 2022/2023, au taux de 55 % d'une dépense estimée à 27 300 € HT, sur la résidence Bel Air à Saint-Priest,

- 100 000 € au profit de l'OPH Est Métropole habitat, au titre de la saison de plantations 2022/2023, à hauteur de 50 % d'une dépense estimée à 419 515 € HT, ramenée au taux plafond prévu dans le règlement d'aide financière du dispositif, sur 4 bâtiments de la résidence Pranard à Villeurbanne,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et l'OPH Est Métropole habitat définissant les modalités d'attribution et d'utilisation desdites subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **Les dépenses** correspondantes aux subventions d'investissement seront imputées sur l'autorisation de programme globale - Préservation et promotion d'espaces naturels - P27, individualisée le 21 juin 2021 pour un montant total de 3 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P27O9421.

4° - **Le montant** à payer en section d'investissement sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2022 et 2023 - chapitre 204, pour un montant de 117 528 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 58 764 € en 2022,

- 58 764 € en 2023.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 septembre 2022**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220926-289421-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 septembre 2022 Date de réception préfecture : 28 septembre 2022
---